

Les déclarations d'embauche en Île-de-France progressent de 2,5 % en 2024. Cette progression globale masque néanmoins des évolutions très marquées pour chaque type de contrat. Les contrats à durée indéterminée se replient fortement alors que l'intérim affiche des niveaux records et une forte progression sur l'année.

Les embauches témoignent des hésitations sur le marché du travail

En 2024, 14,1 millions de déclarations d'embauche sont parvenues à l'Urssaf Île-de-France (+ 2,5 % sur un an) sous la forme de DPAE (Déclarations préalables à l'embauche), qui regroupent six formalités liées à l'embauche et ce, quel que soit le type de contrats établis (CDI, CDD et intérim). Alors que 2023 avait marqué le retour à une tendance haussière de long terme après plusieurs années de crise sanitaire, l'année 2024 a été plus incertaine. La progression des DPAE a oscillé entre les phases d'attentismes liées à l'instabilité politique et celle euphorique des Jeux Olympiques et Paralympiques durant l'été. Sur l'ensemble de l'année, la croissance de l'économie française a été légèrement plus soutenue en 2024 qu'en 2023 (+ 1,1 % contre + 0,9 %).

L'évolution de cette année correspond à une hausse de 339 000 DPAE qui se décompose comme suit : + 373 000 pour l'intérim, + 37 300 pour les CDD de moins d'un mois, + 3 200 pour les CDD de plus d'un mois et - 74 200 pour les CDI. Ce dernier type de contrat est en fort repli cette année (- 4,7 %). C'est la seconde année que les embauches en contrat à durée indéterminée se contractent après leur record de 2022. Leur nombre reste néanmoins supérieur à celui d'avant crise. Il s'élève ainsi à 1,49 million en 2024, soit un niveau supérieur de 5,3 % par rapport à l'année 2019 (1,41 million).

Les embauches en CDD de plus d'un mois sont en timide hausse de

Évolution des déclarations d'embauche en Île-de-France par type de contrats

	Nbre de DPAE en 2024	Évolution 2024 / 2023	Évolution 2024 / 2020	Structure
Total des déclarations d'embauche	14 070 765	+ 2,5 %	+ 63,2 %	100,0 %
CDI	1 487 759	- 4,7 %	+ 38,6 %	10,6 %
CDD de plus d'un mois	951 740	+ 0,3 %	+ 28,9 %	6,8 %
CDD de moins d'un mois	6 278 702	+ 0,6 %	+ 77,4 %	44,6 %
Intérim	5 352 564	+ 7,5 %	+ 63,7 %	38,0 %

Source : Urssaf

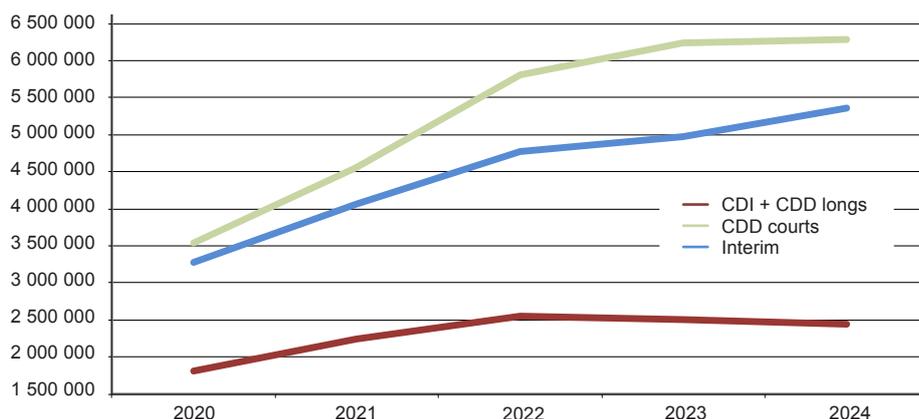
0,3 % sous l'effet d'un bond durant le mois de juillet, lié aux embauches effectuées dans le cadre des Jeux Olympiques ; cela représente environ 17 000 contrats supplémentaires par rapport au niveau des mois de juillet des trois années précédentes. Sans cet événement, le nombre de contrats aurait été en repli.

Les contrats précaires sont en hausse mais avec des croissances différentes. Les CDD de moins d'un mois progressent de 0,6 % alors que la dynamique était très soutenue l'année précédente. L'intérim,

de son côté, progresse de 7,5 % sur un an. Ces deux types de contrat atteignent des niveaux records cette année en termes d'embauche.

Les évolutions observées en 2024 modifient la proportion de déclarations d'embauche de plus d'un mois (CDI et CDD longs) dans l'ensemble des DPAE : ces contrats représentent désormais 17,3 % des embauches alors que pendant la crise sanitaire, ce ratio était de l'ordre de 20 %. Ainsi, les contrats précaires représentent toujours, de par leur nature, la très grande majorité des contrats conclus en 2024.

Évolution des déclarations d'embauche en Île-de-France en nombre



Source : Urssaf

La croissance des embauches a été décorrélée des évolutions de l'emploi

La diminution ou la hausse du nombre de DPAE n'est pas directement corrélée avec les créations ou destructions nettes d'emplois. Des facteurs structurels, comme le nombre de personnes quittant le marché du travail ou le taux de rotation des personnels, peuvent entraîner des variations des embauches, sans pour autant modifier le niveau d'emploi.

Globalement, la hausse du nombre de DPAE n'a pas été concomitante à une augmentation des effectifs franciliens pour l'année 2024. En effet, le secteur privé affiche une faible progression de 3 700 salariés à fin 2024 par rapport à fin 2023 alors que, dans le même temps, près de 61 400 emplois ont été détruits dans le secteur public. *

Également, la baisse du volume des DPAE en contrats longs en 2024 n'a pas provoqué de repli dans l'emploi privé. Cette baisse, par contre, peut s'expliquer par une diminution de la mobilité professionnelle externe due à l'attentisme des employeurs et des salariés face à un environnement politique et économique incertain.

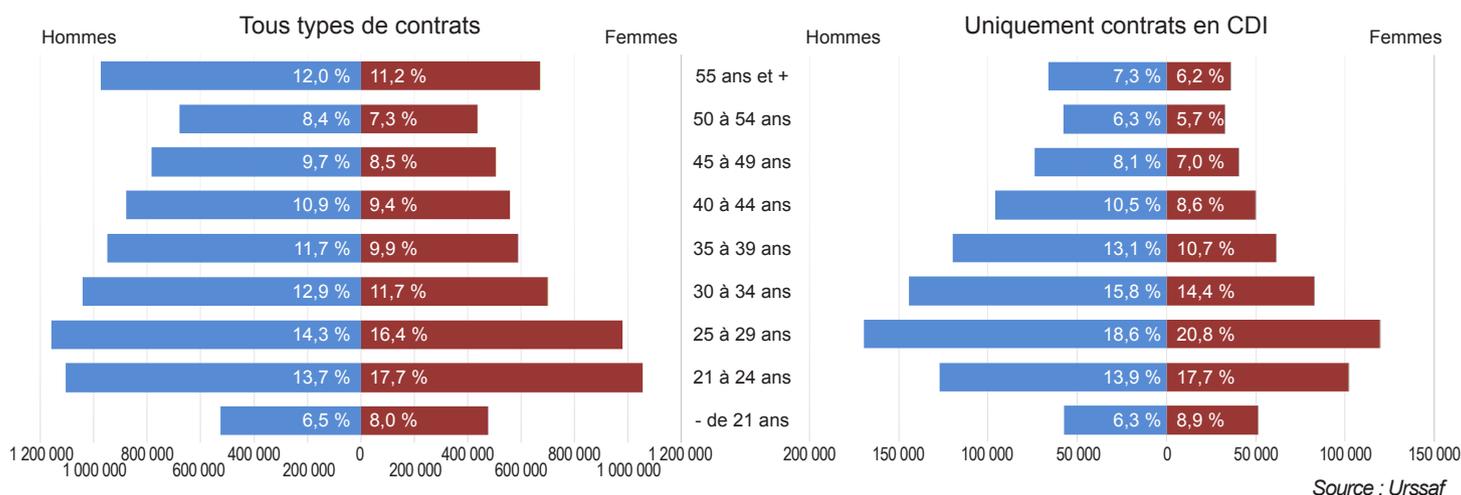
* Les chiffres sur l'emploi du dernier trimestre sont encore provisoires.

Évolution des déclarations d'embauche en CDI en Île-de-France par secteur d'activité

NACE 38	Libellé	Total DPAE en CDI 2024	Évolution 2024/2023
BZ	Industries extractives	157	- 23,8 %
CA	Industries agro-alimentaires	30 480	+ 5,9 %
CB	Habillement, textile et cuir	5 002	- 7,8 %
CC	Bois et papier	1 651	- 7,8 %
CE	Industrie chimique	3 603	- 11,9 %
CF	Industrie pharmaceutique	1 784	- 1,1 %
CG	Industrie plastiques, produits non minéraux	1 782	- 10,0 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	3 594	- 6,6 %
CI	Fabricat° produits informatiques, électroniques, optiques	4 817	- 5,3 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	1 504	- 12,2 %
CK	Fabricat° machines et équipements n.c.a.	2 121	+ 1,9 %
CL	Fabrication de matériels de transport	5 656	- 20,3 %
CM	Industrie du meuble; réparat° et installat° de machines	8 304	- 9,3 %
DZ	Product°, distribut° d'électricité, de gaz	4 393	- 2,4 %
EZ	Product° et distribut° d'eau, gestion des déchets	5 979	- 13,6 %
FZ	Construction	155 579	- 6,5 %
GZ	Commerce; réparat° d'automobiles et de motos	209 000	- 5,1 %
HZ	Transports et entreposage	127 096	+ 3,4 %
IZ	Hébergement et restauration	251 224	- 5,1 %
JA	Edition et Audiovisuel	22 159	- 9,8 %
JB	Télécommunications	6 638	- 16,0 %
JC	Activités informatiques	66 806	- 15,6 %
KZ	Activités financières et d'assurance	45 122	- 10,1 %
LZ	Activités immobilières	15 305	- 11,7 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	120 711	- 10,5 %
MB	Recherche et développement	5 168	- 5,5 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	21 698	- 9,7 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	170 325	+ 2,1 %
OZ	Administration publique	9 883	+ 9,5 %
PZ	Education	20 200	- 1,8 %
QA	Activités pour la santé humaine	37 180	- 3,8 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	61 767	+ 0,4 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	19 849	- 13,2 %
SZ	Autres activités de services	40 548	+ 2,4 %
nd	Non déterminé	674	+ 2,9 %
	Total secteurs d'activités	1 487 759	
	Industrie	80 827	- 4,3 %
	Construction	155 579	- 6,5 %
	Tertiaire	1 251 353	- 4,6 %

Source : Urssaf

Répartition des déclarations d'embauche en 2024 par sexe et âge



Les hausses sont différenciées selon les secteurs

La grande majorité des secteurs affiche des évolutions négatives de leur nombre de DPAE sur un an malgré la hausse globale. Les trois secteurs où la hausse est la plus importante parmi les grands utilisateurs sont le transport (+ 17,8 %), les activités de soutien hors intérim (+ 7,6 %), l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 5,9 %). A contrario, il y a eu moins d'embauches dans le secteur des autres activités scientifiques et techniques (- 19,9 %), où l'on retrouve notamment les agences de publicité. Les activités pour la santé humaines (- 5,6 %) et la construction (- 5,5 %) sont également en repli. Quelques hausses notables sont à signaler dans l'industrie : les industries agro-alimentaires (+ 5,3 %) et les industries pharmaceutiques (+ 3,3 %).

Les niveaux d'embauches en CDI en recul dans la majorité des secteurs

La grande majorité des secteurs voit son nombre de DPAE en CDI diminuer. Les baisses les plus notables parmi les grands utilisateurs sont dans les activités informatiques (- 15,6 % sur un an), les activités de conseil (- 10,5 %), les activités financières et d'assurance (- 10,1 %), et la construction (- 6,5 %). L'hébergement et la restauration conserve sa place de secteur le plus pourvoyeur d'em-

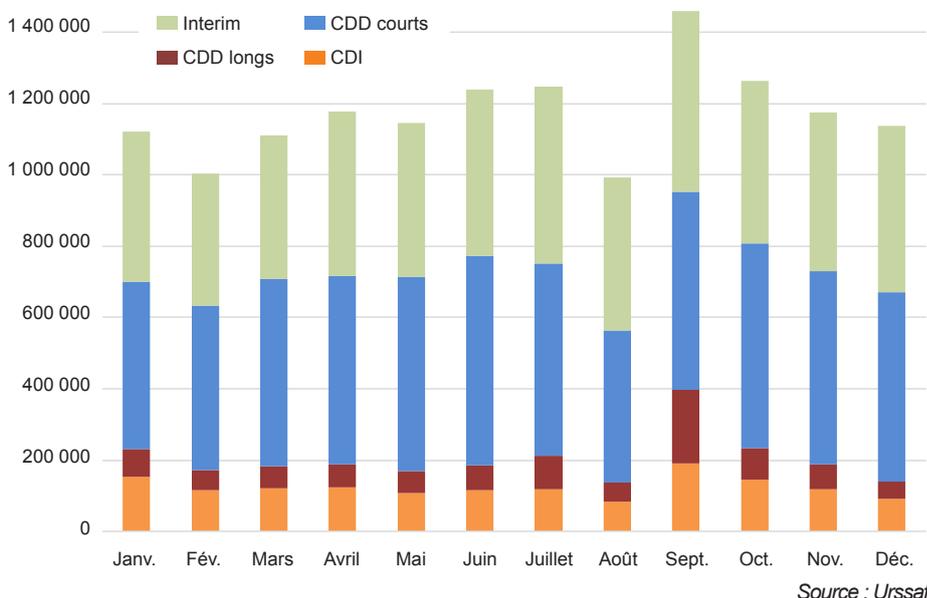
bauches en CDI malgré un repli de 5,1 %. À l'inverse, le transport (+ 3,4 %) et les activités de soutien (+ 2,1 %) ont plus embauché en CDI qu'en 2023.

Les embauches masculines progressent

La nouvelle augmentation des DPAE n'a pas modifié significativement la répartition des embauches selon le sexe du salarié. Globalement, 57,6 % des DPAE en 2024 correspondent à l'embauche de salariés masculins et 42,4 % de salariées féminines. Alors que la part des embauches féminines avait augmenté durant cinq années consécutives, elle se replie légè-

rement en 2024 (- 0,3 point). Dans le détail, les CDI sont avant tout signés par des hommes, soit 61,3 % du total des CDI, en hausse de 0,3 point sur un an. Depuis deux ans, cette part progresse. La prédominance des hommes sur ce type de contrat ne traduit pas forcément un volume de candidats plus élevé mais plutôt une mobilité professionnelle externe plus importante de leur part. L'intérim est également majoritairement masculin, puisque 66,4 % de ces DPAE concernent des hommes. En revanche, le nombre de CDD demeure paritaire ; 49,8 % du total de ces embauches en CDD concernent ainsi des femmes (inchangé sur un an).

Répartition des déclarations d'embauche par type de contrats au cours de l'année



Répartition du nombre total des déclarations d'embauche en Île-de-France par département

	2023	2024	Évolution 2024 / 2023
Paris	5 521,5	5 271,1	- 4,5 %
Seine-et-Marne	1 084,9	1 107,7	+ 2,1 %
Yvelines	820,8	858,9	+ 4,6 %
Essonne	861,4	875,0	+ 1,6 %
Hauts-de-Seine	2 268,1	2 377,1	+ 4,8 %
Seine-Saint-Denis	1 368,7	1 554,2	+ 13,6 %
Val-de-Marne	896,8	1 019,2	+ 13,7 %
Val-d'Oise	898,2	1 000,5	+ 11,4 %
Île-de-France	13 731,8	14 070,8	+ 2,5 %

(En milliers)

Source : Urssaf

Répartition des déclarations d'embauche en CDI en Île-de-France par département

	2023	2024	Évolution 2024 / 2023
Paris	542,6	507,2	- 6,5 %
Seine-et-Marne	115,2	112,5	- 2,3 %
Yvelines	109,4	105,8	- 3,3 %
Essonne	104,1	107,6	+ 3,4 %
Hauts-de-Seine	260,8	233,5	- 10,5 %
Seine-Saint-Denis	192,2	189,4	- 1,5 %
Val-de-Marne	125,7	121,3	- 3,5 %
Val-d'Oise	112,0	110,5	- 1,3 %
Île-de-France	1 561,9	1 487,8	- 4,7 %

(En milliers)

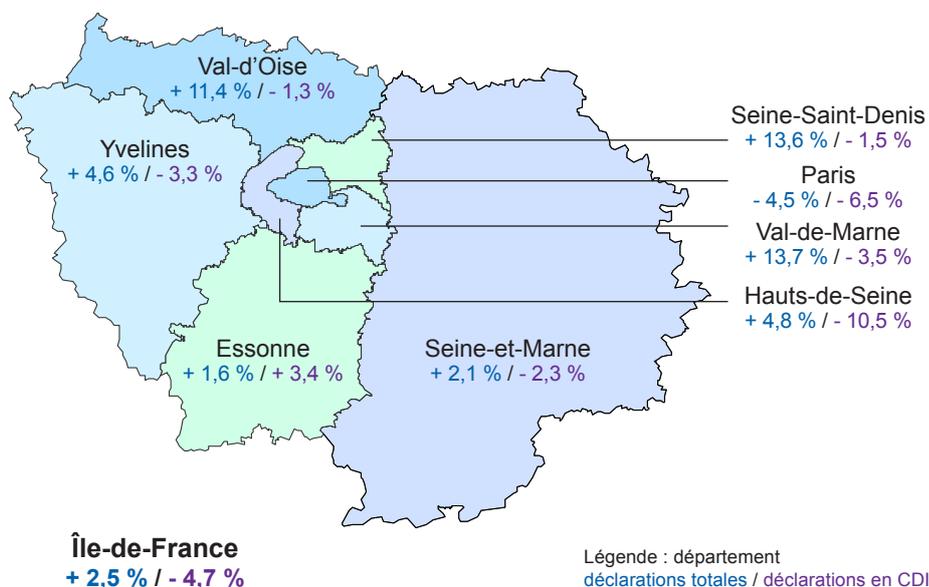
Source : Urssaf

Des disparités départementales importantes

Tous les départements d'Île-de-France voient leur nombre de DPAE augmenter en 2024, à l'exception de Paris (- 4,5 %). Le Val-de-Marne affiche la plus forte progression sur un an (+ 13,7 %), suivis de la Seine-Saint-Denis (+ 13,6 %) et du Val-d'Oise (+ 11,4 %). A contrario, la hausse est moins marquée en Seine-et-Marne (+ 2,1 %) et dans l'Essonne (+ 1,6 %). L'évolution des contrats intérimaires explique en grande partie ces disparités, avec par exemple une hausse de 36,2 % de ce type de contrat dans le Val-de-Marne.

Seul l'Essonne (+ 3,4 %) voit son nombre d'embauches en CDI progresser. Les sept autres départements affichent des replis. Les Hauts-de-Seine (- 10,5 %) et Paris (- 6,5 %) affichent les baisses les plus importantes.

Évolution 2024 / 2023 du nombre total des déclarations d'embauche et en CDI en Île-de-France par département



Source : Urssaf

À propos des données...

À l'occasion de l'embauche d'un salarié, tout employeur, à l'exception des particuliers, est tenu d'effectuer une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'Urssaf ou de la Mutualité sociale agricole (MSA), selon le régime auquel il appartient. Les données de cette publication ne concernent que les déclarations parvenues aux Urssaf et excluent donc les entreprises relevant de la MSA. La DPAE recouvre toutes les formes d'embauches (CDI, CDD de courte ou de longue durée, temps plein, temps partiel, contrats d'intérim). Les DPAE de 2024 concernent toutes les déclarations pour lesquelles les dates d'embauches interviennent en 2024.

Les données présentées dans cette publication sont issues de séries non corrigées des variations saisonnières. Elles portent sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel intérim compris, ainsi que du secteur public.